

HOMZA

L'HABITAT PERFORMANT

NOS CONTRATS DE MAINTENANCE POÊLES & INSERTS



www.homza.fr

DÉCOUVREZ NOS CONTRATS DE MAINTENANCE

10,99€ / mois

FORMULE FIDÉLITÉ

Entretien annuel + ramonage du conduit de fumée
Garantie délai d'intervention de 24H en cas de panne
Le déplacement offert en cas de panne

12,99€ / mois

FORMULE ESSENTIELLE*

Entretien annuel + ramonage du conduit de fumée
Garantie délai d'intervention de 24H en cas de panne
Prêt d'un appareil de remplacement si nous ne pouvons pas vous dépanner au bout de 48H

*Offre valable dès l'achat, pour les deux premières années

14,99€ / mois

FORMULE INTÉGRALE

Entretien annuel + ramonage du conduit de fumée
Pièces détachées et main d'œuvre incluse pour une année*
Garantie délai d'intervention de 24H en cas de panne
Prêt d'un appareil de remplacement si nous ne pouvons pas vous dépanner au bout de 48H

RÉSUMÉ DES FORMULES ET OPTIONS

Formules de contrat	Visite d'entretien annuel	Dépannage (appel justifié)	Fourniture (pièce de rechange)	Déplacement
FIDÉLITÉ	✓	Payant	Payant	Payant
ESSENTIELLE	✓	✓	✓	OFFERT**
INTÉGRALE	✓	✓	✓	✓

** Déplacement offert uniquement en cas de panne

CONDITIONS PARTICULIÈRES

1. LES DIFFÉRENTS CONTRATS

1.1 La formule INTÉGRALE comprend : une visite d'entretien annuel : nettoyage et contrôle des différents organes, vérification de la conformité et de l'environnement de l'appareil de chauffage, déplacement et main d'œuvre compris. Déplacement et main d'œuvre inclus pour l'année. La gratuité de toutes les pièces dont le remplacement s'avérerait nécessaire.* Ce remplacement sera fait par des pièces neuves ou par échange standard. Le remplacement complet de l'appareil est exclu. La mise à disposition d'un appareil de prêt si le dépannage de l'appareil ne pouvait se faire dans un délai de 48H (exception faite des samedis, dimanches et jours fériés). Le délai d'intervention chez le souscripteur de 24H garanti dans le cadre de la panne de l'appareil. Cette garantie s'applique uniquement les jours ouvrés exception donc des samedis, dimanches et jours fériés. *La gratuité des pièces est exclue pour le corps de chauffe, le creuset, la vitre du foyer, la bougie d'allumage, le pare-flamme, la porte de poêles et d'inserts, la poignée de porte, le tiroir à cendres, la trappe de chargement à granulés pour les poêles, tiroir de chargement à granulés pour les inserts ainsi que tous les éléments décoratifs de l'appareil comme les tôles ou les céramiques. Le prestataire se réserve le droit de ne proposer ou d'accepter, après contrôle, la formule INTÉGRALE que pour certains types d'appareils ou de ne l'accepter qu'après remise en état payante de l'appareil. Ce contrat ne peut être souscrit qu'avant la 10^{ème} année de l'appareil. Il pourra être prolongé d'année en année dans la limite de 15 ans avec le même appareil. Durant la période de la garantie constructeur (limitée à 2 ans), le tarif de la formule INTÉGRALE est ramené au tarif de la formule ESSENTIELLE.

1.2 La formule ESSENTIELLE comprend : une visite d'entretien annuel : nettoyage et contrôle des différents organes, vérification de la conformité et de l'environnement de l'appareil de chauffage, déplacement et main d'œuvre compris. Un déplacement offert d'un de nos techniciens de maintenance dans le cadre de la panne de l'appareil. Le délai d'intervention chez le souscripteur de 24H garanti dans le cadre de la panne de l'appareil. Cette garantie s'applique uniquement les jours ouvrés exception donc des samedis, dimanches et jours fériés. La programmation des dépannages dans les délais indiqués au paragraphe 3 ci-après. En dérogation au 1.2 des conditions générales, ces dépannages sont payants et facturés au tarif « dépannage » en vigueur, déplacement, main d'œuvre et pièces. L'impossibilité lors d'un dépannage, de trouver une pièce de rechange lorsque le constructeur en a arrêté la fabrication met fin au contrat. Dans ce cas, le prestataire s'engage à proposer au souscripteur des conditions spéciales pour le remplacement de l'appareil.

1.3 La formule FIDÉLITE comprend : une visite d'entretien annuel : nettoyage et contrôle des différents organes, vérification de la conformité et de l'environnement de l'appareil de chauffage, déplacement et main d'œuvre compris. Le délai d'intervention chez le souscripteur de 24H garanti dans le cadre de la panne de l'appareil. Cette garantie s'applique uniquement les jours ouvrés exception faite des samedis, dimanches et jours fériés. L'impossibilité lors d'un dépannage, de trouver une pièce de rechange, lorsque le constructeur en a arrêté la fabrication, met fin au contrat, dans ce cas, le prestataire s'engage à proposer au souscripteur des conditions spéciales pour le remplacement de l'appareil.

2- DÉLAIS D'INTERVENTION (hors 7/7)

Intervention en dépannage, sauf cas de force majeure, dans un délai de 24 heures en cas de panne totale de chauffage. L'entreprise ne saurait-être tenue responsable, si une crise politique ou sanitaire venait perturber l'organisation de ses services (guerre, pandémie, confinement, rupture de stock prolongée...).

3- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT - DÉNONCIATION

Le présent contrat d'abonnement est conclu pour une durée de un an. Il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception de l'une ou l'autre des parties à tout moment avant son échéance.

4- DÉMÉNAGEMENT

En cas de déménagement en cours de contrat, dans un rayon de 40km autour de notre centre technique, situé à Saint-Laurent Blangy. Le souscripteur bénéficie à sa demande, de la poursuite de son contrat jusqu'à son échéance dans son nouveau logement, aux mêmes conditions pour un appareil de même type

5- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des clients et des prospects, les informations sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du destinataire qui est notre service relation client.

COMMENT
CONTACTER LE
SAV POUR UN
DÉPANNAGE ?

En cas de panne, merci de nous contacter au
03 66 120 120 puis sélectionnez le **choix 3**

DU 15 OCTOBRE AU 15 MARS

Du lundi au vendredi de 08h à 12h & de 13h à 16h
Le samedi de 08h à 12h

LE RESTE DE L'ANNÉE

Du lundi au vendredi de 08h à 12h & de 13h à 16h





PLANIFIER MON RENDEZ-VOUS ENTRETIEN

Je planifie l'entretien annuel de mon poêle
ou de mon insert en toute simplicité...
Pour cela, rien de plus simple :

1. Munissez-vous de votre facture
2. Connectez-vous sur le site :
monrdv.homza.fr
3. Suivez les instructions données sur le site
4. Choisissez un créneau
5. Confirmez vos informations puis ajouter
vos précisions
6. Vous recevrez un sms vous confirmant
l'enregistrement du rendez-vous

Création graphique : Agence GUS - www.agencegus.com

VOTRE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

Chez Homza, si vous parrainez l'un de vos proches, vous recevez en échange **des chèques cadeaux !** Pour bénéficier de cet avantage, il vous suffit de parrainer un membre de votre famille, un ami ou encore un voisin. Ainsi, votre filleul obtiendra 5% de remise sur son projet de rénovation énergétique et en échange, nous aurons le plaisir de vous offrir un chèque cadeau d'une valeur de 100€*.

* Voir détail complet de notre offre parrainage avec nos conseillers habitats. Remise de 5% non cumulable avec les promotions en cours. Pour être valable, le parrainage doit absolument être inscrit sur le bon de commande du filleul.



HOMZA
L'HABITAT PERFORMANT

ARRAS
36 rue Jacques
Willart - 62223
Saint Laurent Blangy
03 66 120 120

CAMBRAI
Rue René Descartes,
59267 Provillie
03 66 120 120

www.homza.fr

